



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 25/2021 :

Demande de crédit de CHF 20'000.- TTC pour le remplacement de l'infrastructure téléphonique

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 16 novembre 2021 avec Monsieur le Municipal Nicolas Ray puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Monsieur Ray pour sa disponibilité et ses réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cette demande figure au plan d'investissement sous 11 – Administration / 19 - Informatique pour la somme de CHF 50'000.-

Budget : Le montant de la demande de crédit résulte de plusieurs offres demandées par la Commune.

L'offre retenue est celle qui correspond le mieux aux besoins identifiés par les collaborateurs de notre commune.

La commission des finances relève encore que les coûts d'abonnements annuels seront augmentés (de CHF 700.-/mois aujourd'hui à environ CHF 1'100.- par mois pour le nouveau système).

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie, ce qui se justifie compte tenu du montant en jeu.

La charge financière s'élève à CHF 4'120.- par an, soit une charge théorique de CHF 1.39 par habitant/an (situation au 01.09.2021).

Amortissement : L'amortissement de cet investissement se déroulera sur une période de 5 ans, ce qui semble opportun à la commission des finances.

Risques particuliers liés à cet investissement : Aucun

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n° 25/2021 tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. D'adopter le préavis municipal n° 25/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 20'000.- TTC pour le remplacement de l'infrastructure téléphonique.
2. De financer ce dernier par la trésorerie.
3. D'amortir cet objet sur 5 ans

Arzier - Le Muids, le 17 novembre 2021

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER
Excusé

Pascal VOUTAT

Frédéric GUILLOUD

Antonio ZANCHIELLO

Didier HERMANN
Rapporteur